

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00225 Numéro SIREN : 345 130 512 Nom ou dénomination : GENEDIS

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2021 sous le numéro de dépôt 1846

GENEDIS

SAS au capital de 3.660.000 euros
Siège social : Z.I. Route de Paris - 14120 MONDEVILLE
345 130 512 RCS CAEN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1^{er} FEVRIER 2021

La soussignée,

La société **CARREFOUR FRANCE SAS** (siren 672 050 085),
représentée par Monsieur Rami BAITIEH,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

En sa qualité d'associé unique de la société GENEDIS,

Madame Florence BATCHOURINE intervenant également aux présentes,

Après avoir indiqué que l'ordre du jour des décisions objet des présentes est le suivant :

En matière ordinaire

- ◆ nomination d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire ;
- ◆ pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A statué sur les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Ilan OUANOUNOU de ses fonctions de président à compter de ce jour, décide de nommer en qualité de nouveau président de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, Madame Florence BATCHOURINE.

Le président exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires et ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de ces fonctions.

Madame Florence BATCHOURINE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

SECONDE DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs :

- au président, à Mesdames Carine ZIMOLONG et Laetitia BELACEL, pouvant agir séparément, à l'effet de certifier conforme tous documents afférents directement ou indirectement aux décisions résultant des présentes (procès-verbal, statuts ...) ;

RB FB

- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Il confère plus particulièrement tous pouvoirs au Cabinet ESPACE FORMALITES sis à CAEN (14) – 47 Rue de l'Oratoire, à l'effet d'effectuer, auprès des divers organismes concernés (Greffes, Centre de Formalités des Entreprises, etc....), toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions objet des présentes, de procéder à toutes inscriptions ou déclarations modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés et au Registre des Bénéficiaires Effectifs, de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance et plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Le présent procès-verbal est signé par l'associé unique et le nouveau président.

Fait à Massy, le 1^{er} février 2021 à 10 heures.

Rami BAITIEH

représentant la société
CARREFOUR FRANCE, associé unique



Florence BATCHOURINE

nouveau président

